

PREAMBULE

Le présent règlement s'applique à toutes les stagiaires du stage fédéral féminin. Il fait partie, au même titre que le règlement intérieur de l'hébergement des règles de comportement et de relations qui régissent la vie des athlètes.

1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque stagiaire inscrite au stage fédéral féminin, s'engage à respecter le présent règlement.

La Fédération Française de Hockey sur Glace, organise chaque année le stage fédéral féminin, depuis 2003.

Le stage fédéral féminin a été créé pour répondre à des objectifs sportifs :

- Offrir un stage pour un public uniquement féminin.
- Offrir des conditions de pratiques permettant le développement individuel de chaque stagiaire.
- Offrir un contexte permettant l'épanouissement individuel de chaque stagiaire.

2 - ENTRAÎNEMENTS

- La présence aux séances d'entraînements est obligatoire.
- La ponctualité aux entraînements est demandée dans le cadre des horaires fixés par l'équipe d'encadrement.
- A l'entraînement sur la glace, les stagiaires doivent se conformer à la réglementation de la FFHG.
 - Port du protège cou.
 - Pas de bijou apparent.
 - Cheveux attachés.
- La place identifiée pour chaque stagiaire devra être rangée pour faciliter le séchage de l'équipement, après chaque entraînement.
- La douche après chaque entraînement est obligatoire pour des raisons d'hygiène et de récupération après l'effort.

3 - VIE COMMUNE

- Les stagiaires doivent respecter les consignes d'hygiène de vie préconisées par l'équipe d'encadrement du stage fédéral féminin : alimentation équilibrée et récupération suffisante.
- L'alcool et les cigarettes sont interdits.

Paraphe

- La consommation de toutes les drogues et de tabac à chiquer est totalement prohibée.
- Les stagiaires internes sont tenues de se comporter de façon correcte et respectueuse au sein de l'hébergement et de veiller à l'application du règlement intérieur spécifique à celui-ci.
- Les stagiaires externes sont tenues de respecter les heures de rendez-vous en début et fin de journée, définies par l'équipe d'encadrement.
- En cas de manquement aux règles de vie du stage fédéral féminin, l'encadrement se réserve le droit de prendre des sanctions.

4 - TRANSPORTS

- Le transport de la stagiaire, de son domicile au lieu du stage et retour s'effectuera à ses frais et sous son entière responsabilité (accueil possible à la gare SNCF de Grenoble).
- Tous les déplacements Patinoire – Hébergement – Centre d'activité du Collet se feront en bus, gérés par la station de Vaujany.
- En cas de force majeure, les stagiaires pourront, éventuellement, être transportés dans les véhicules personnels de l'équipe d'encadrement.

5 - USAGE DU TÉLÉPHONE

- L'utilisation des téléphones est interdite dans le vestiaire, lors des entraînements et séances de hors de la glace ainsi que lors des repas d'équipe, réunions et tout autre moment spécifié de vie dans la journée.
- Afin de permettre un repos optimal, les téléphones seront récupérés par l'équipe d'encadrement avant le coucher.

6 – PROTOCOLE SANITAIRE ET FRAIS MEDICAUX

- Les stagiaires d'engagent à respecter le protocole sanitaire de la FFHG, en vigueur au moment du stage.
- L'équipe d'encadrement organise le suivi médical pour les stagiaires internes uniquement, après information de la famille.
- Pour les frais, l'équipe d'encadrement règle le médecin ou tout autre intervenant médical (radios, etc...) ainsi que les frais de pharmacie directement aux professionnels de santé.
- L'équipe d'encadrement fera établir des feuilles de soins qui sera transmis à la famille en échange du remboursement des soins de ces actes afin de permettre la prise en charge par la sécurité sociale et votre mutuelle.

7 - DROIT À L'IMAGE

- La FFHG se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des stagiaires prises dans le cadre des activités lors des séjours.
- Celles-ci seront pourront être utiliser sur les divers supports de communication de la FFHG.

Paraphe

8 - SANCTIONS

- Tout manquement aux règles ci-dessus, pourra donner lieu à l'application de certaines sanctions :
 - Des tâches d'intérêt général,
 - Une suspension (d'un ou plusieurs matchs entraînement),
 - La prise en charge par la famille des frais en cas de matériel détérioré.

- L'équipe d'encadrement se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive, du stage fédéral féminin, une stagiaire dont le comportement porterait atteinte à sa propre sécurité ou celles des autres, ou serait incompatible avec les règles de vie en collectivité.

- L'exclusion n'ouvre pas droit à remboursement.

J'ai lu et pris connaissance du règlement intérieur du stage fédéral à Vaujany.

Date :

Nom de la stagiaire :

Signature obligatoire du responsable légal :

« Lu et approuvé »